



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le 16 septembre 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « La circulation des actes authentiques dans l'espace judiciaire européen »

**Mme Rachida Dati, Garde des Sceaux organise en partenariat avec le Conseil supérieur du notariat, une conférence portant sur « La circulation des actes authentiques dans l'espace judiciaire européen »**

**le 6 octobre 2008, au Conseil Supérieur du notariat  
60, bd de la Tour Maubourg, 75007 Paris**

L'objet de cette manifestation est d'examiner comment la circulation des actes authentiques pourrait être améliorée au sein de l'espace judiciaire européen, pour faciliter le quotidien des citoyens et des entreprises.

En effet, reconnaître la portée juridique de ces actes en tant que tels, sur tout le territoire de l'Union européenne, quel que soit l'Etat membre dont il émane, pourrait simplifier de manière significative les relations juridiques en Europe. Elle favorise, en effet, la mobilité des citoyens (ou des entreprises) en les dispensant de toute procédure lourde de reconnaissance des actes juridiques auxquels ils ont voulu donner une force particulière et favorisant leur exécution dans tous les pays de l'Union, qu'il s'agisse par exemple d'un testament, d'un contrat de mariage, d'une reconnaissance de paternité, d'une donation, d'un acte constitutif d'une entreprise ou de tout autre acte passé en la forme authentique

La réflexion initiée engage la coopération judiciaire communautaire à considérer la circulation de tels actes dans une perspective plus étendue que leur seule assimilation à des décisions judiciaires et pourrait être une première étape vers l'acte authentique européen.

C'est dans cet objectif que la présidence française appuie l'initiative du Conseil des Notariats de l'Union européenne, qui veut encourager la Commission à envisager une mesure législative en ce sens.

---

#### Contacts presse

**Karine Gilberg et Véronique Marcillac**

Pôle Presse

01 44 77 62 77